DLP 27-7-79153683

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNET N° 534 AD

VIGNE

MILDIOU - Les pluies des 11 et 12 Juillet dernier n'ont pas provoqué une aggravation sensible de la maladie, même dans lez zones où le mildiou était déjà présent.

Par conséquent, dans l'ensemble des vignobles, il n'y a pas lieu d'intervenir actuellement contre cette affection.

Maintenir les vignes convenablement rognées.

OIDIUM - Les conditions climatiques continuent d'être favorables à cette maladie, dont les manifestations sont visibles, dans certaines parcelles, sur les grappes qui ont atteint maintenant un stade très sensible.

Dans les parcelles sensibles à cette maladie, le poudrage conseillé dans le bulletin du 16 Juillet doit être terminé rapidement. Ce traitement doit également être exécuté dans certaines parcelles du vignoble de Muscadet des Côteaux de la Loire où, localement, l'oïdium est apparu sur les grappes.

Dans le vignoble de Mareuil S/Lay en Vendée, l'oïdium est en extension, et un nouveau poudrage devra être exécuté dès les premiers jours de la semaine du 30 Juillet au 4 Août.

VERS DE LA GRAPPE - Le vol de la cochylis et de l'eudémis dure depuis plus d'une semaine. C'est la cochylis qui est, de beaucoup, la plus abondante. Toutefois, les tout premiers oeufs, encore très rares, viennent seulement d'être déposés. Il est donc encore trop tôt pour intervenir, même avec des insecticides à action préventive.

D'autre part, il est déconseillé d'utiliser des spécialités mixtes, anti-oïdium et anti-vers de la grappe, pour le traitement conseillé contre l'oïdium.

La Station donnera très prochainement de nouvelles informations.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le premier vol est terminé, le deuxième n'est pas commencé. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir contre cet insecte.

ARAIGNEE ROUGE - Localement, cet acarien se développe à nouveau. Il doit donc être surveillé.

PSYLLE DU POIRIER - Les pluies des 11 et 12 Juillet ont considérablement ralenti l'activité de cet insecte qui doit cependant continuer d'être surveillé, car localement, de nouveaux oeufs ont été déposés.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Le temps, plus chaud et sec, est défavorable à cette affection qui ne s'étend pas. Il n'y a donc pas lieu d'effectuer un nouveau traitement.

MAIS

PYRALE - Les éléments de la note du 16 Juillet sont confirmés.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LOIRE" :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 26 JUILLET 1979

22